Chapitre 34

SAVONS, AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES, PRÉPARATIONS POUR LESSIVES, PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES, CIRES ARTIFICIELLES, CIRES PRÉPARÉES, PRODUITS D'ENTRETIEN, BOUGIES ET ARTICLES SIMILAIRES, PÂTES À MODELER, « CIRES POUR L'ART DENTAIRE » ET COMPOSITIONS POUR L'ART DENTAIRE À BASE DE PLÂTRE

Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :

   a) les mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales, végétales ou d'origine microbienne des types utilisés comme préparations pour le démoulage (n° 15.17);

   b) les composés isolés de constitution chimique définie;

   c) les shampooings, les dentifrices, les crèmes et mousses à raser et les préparations pour bains, contenant du savon ou d'autres agents de surface organiques (n^{os} 33.05, 33.06 ou 33.07).

2. Au sens du n^{o} 34.01, le terme *savons* ne s'applique qu'aux savons solubles dans l'eau. Les savons et autres produits de cette position peuvent être additionnés ou non d'autres substances (désinfectants, poudres abrasives, charges, produits médicamenteux, par exemple). Ceux contenant des abrasifs ne relèvent toutefois de cette position que s'ils sont présentés en barres, en morceaux ou sujets frappés ou en pains. Présentés sous d'autres formes, ils sont à classer dans le n^{o} 34.05 comme pâtes et poudres à récurer et préparations similaires.

3. Au sens du n^{o} 34.02, les *agents de surface organiques* sont des produits qui, lorsqu'ils sont mélangés avec de l'eau à une concentration de 0,5 % à 20 °C et laissés au repos pendant une heure à la même température :

   a) donnent un liquide transparent ou translucide ou une émulsion stable sans séparation de la matière insoluble; et

   b) réduisent la tension superficielle de l'eau à $4,5 \times 10^{-2}$ N/m (45 dynes/cm) ou moins.

4. Les termes *huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux,* employés dans le libellé du n^{o} 34.03, s'entendent des produits définis à la Note 2 du Chapitre 27.

5. Sous réserve des exclusions indiquées ci-dessous, les termes *cires artificielles et cires préparées* employés dans le libellé du n^{o} 34.04, s'appliquent seulement :

   a) aux produits présentant le caractère des cires, obtenus par un procédé chimique, même solubles dans l'eau;

   b) aux produits obtenus en mélangeant entre elles différentes cires;

   c) aux produits présentant le caractère des cires, à base de cires ou de paraffines et contenant, en outre, des graisses, des résines, des matières minérales ou d'autres matières.

   Par contre, le n^{o} 34.04 ne comprend pas :

   a) les produits des n^{os} 15.16, 34.02 ou 38.23, même s'ils présentent le caractère des cires;

   b) les cires animales non mélangées et les cires végétales non mélangées, même raffinées ou colorées, du n^{o} 15.21;

   c) les cires minérales et les produits similaires du n^{o} 27.12, même mélangés entre eux ou simplement colorés;

   d) les cires mélangées, dispersées ou dissoutes dans un milieu liquide (n^{os} 34.05, 38.09, etc.).

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
34.01		**Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents.**			
		-Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents :			
3401.11		**- -De toilette (y compris ceux à usages médicaux)**			
3401.11.10	00	- - -Savon de Marseille (Castille)	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3401.11.90	00	- - -Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3401.19.00		**- -Autres**		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
	10	- - - - *-Produits et préparations tensio-actifs contenant ou non du savon*.....	KGM		
	90	- - - - *-Autres*.....	KGM		
3401.20		**-Savons sous autres formes**			
3401.20.10	00	- - -Savon de blanchissage pour laver les vêtements et autres linges	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3401.20.20	00	- - -Granules de savon contenant du savon de sodium avec des acides gras et du glycérol, devant servir à la fabrication de pains de savon	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3401.20.30	00	- - -Savon sec devant être employé comme lubrifiant pour l'étirage des tringles dans la fabrication de pneumatiques	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3401.20.90		- - -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
	10	- - - - -*Liquide*	KGM		
	90	- - - - -*Autres*	KGM		
3401.30.00	00	**-Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon**	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 3 %
34.02		**Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 34.01.**			
		-Agents de surface organiques anioniques, même conditionnés pour la vente au détail :			
3402.31		**- -Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels**			
3402.31.10	00	- - -Alkylbenzène sulfonates de sodium devant servir à la fabrication de solides à dissolution lente à l'intérieur du réservoir de chasse d'eau des positions 34.02 ou 38.08	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3402.31.90	00	- - -Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 3 %
3402.39		**- -Autres**			
3402.39.10	00	- - -Alkylbenzène sulfonates de sodium devant servir à la fabrication de solides à dissolution lente à l'intérieur du réservoir de chasse d'eau des positions 34.02 ou 38.08	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3402.39.90		- - -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 3 %
	10	- - - - -*À base de sulfates*	KGM		
	20	- - - - -*À base de sulfonates*	KGM		
	90	- - - - -*Autres*	KGM		
		-Autres agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail :			
3402.41.00	00	**- -Cationiques**	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 3 %
3402.42		**- -Non-ioniques**			
3402.42.10	00	- - -Polyols de polyéther, ayant un indice d'hydroxyle de 265 ou plus, devant servir à la fabrication de compositions à mouler de polyuréthane	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3402.42.90		- - -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 3 %
		- - - - -À base d'alcools éthoxylates :			
	11	*- - - - - -D'alcool gras*	KGM		
	12	*- - - - - -D'alkyl phénol*	KGM		
	19	*- - - - - -Autres*	KGM		
	20	*- - - - -À base d'esters carboxyliques*	KGM		
	90	*- - - - -Autres*	KGM		
3402.49.00	00	**- -Autres**	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 3 %
3402.50		**-Préparations conditionnées pour la vente au détail**			
3402.50.10	00	- - -Détersifs pour lave-vaisselle automatiques	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3402.50.90		- - -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 3 %
		- - - - -Détersifs :			
	11	*- - - - - -De blanchissage*	KGM		
	12	*- - - - - -À vaisselle, autres que les détersifs pour lave-vaisselle automatiques*	KGM		
	19	*- - - - - -Autres*	KGM		
	20	*- - - - -Préparations de nettoyage pour vitres*	KGM		
	50	*- - - - -Préparations de nettoyage de cabinets de toilette*	KGM		
	60	*- - - - -Préparations de nettoyage de tapis et moquettes*	KGM		
	70	*- - - - -Préparations de blanchiment et bleus de lessive, pour usages domestiques*	KGM		
	90	*- - - - -Autres*	KGM		
3402.90		**-Autres**			

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3402.90.10	00	- - -Antioxydants chimiques, durcisseurs, inhibiteurs, retardateurs, sensibilisateurs et stabilisants devant servir à la fabrication d'émulsions photographiques; Devant être utilisés pour dessaler ou déshydrater les huiles de pétrole brut; Devant être utilisés comme boue de forage ou ses additifis et employées lors de forage pour le pétrole, le gaz naturel, les minéraux ou l'eau	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		- - -Autres :			
3402.90.91	00	- - - -Devant servir à la fabrication de produits canadiens	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3402.90.99	00	- - - -Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 3 %
34.03		**Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux.**			
		-Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :			
3403.11		**- -Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières**			
3403.11.10	00	- - -Préparations d'huiles de graissages, composées en partie de pétrole	LTR	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3403.11.90	00	- - -Autres	LTR	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3403.19		**- -Autres**			
		- - -Préparations d'huiles de graissage, composées en partie de pétrole :			
3403.19.11	00	- - - -Devant servir à la fabrication de produits canadiens; Autres préparations lubrifiantes à base d'huile pour l'étirage à lubrifiant liquide des tringles de pneumatique	LTR	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3403.19.19		- - - -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
	10	- - - - -*Pour automobiles*	LTR		
	90	- - - - -*Autres*	LTR		
		- - -Autres :			
3403.19.91	00	- - - -Devant servir à la fabrication de produits canadiens	LTR	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3403.19.99		- - - -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
	10	- - - - -*Pour automobiles*	LTR		
	90	- - - - -*Autres*	LTR		
		-Autres :			
3403.91		**- -Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières**			

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3403.91.10	00	- - -Devant servir à nourrir ou à apprêter le cuir ou les pelleteries	LTR	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3403.91.90	00	- - -Autres	LTR	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3403.99		**- -Autres**			
3403.99.10	00	- - -Devant servir à la fabrication de produits canadiens	LTR	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3403.99.90		- - -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
	10	- - - - *-Pour automobiles*	LTR		
	90	- - - - *-Autres*	LTR		
34.04		**Cires artificielles et cires préparées.**			
3404.20		**-De poly(oxyéthylène) (polyéthylène glycol)**			
3404.20.10	00	- - -Cires artificielles devant servir à la fabrication de copolymères acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS) de la sous-position 3903.30	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3404.20.90	00	- - -Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3404.90		**-Autres**			

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3404.90.10	00	- - -Cire de polyéthylèneglycol modifiée chimiquement, devant servir à la fabrication d'agents poissants; Diamides, produits par la réaction de l'éthylène-diamine et des acides gras mentionnés à la position 38.23, devant servir à la fabrication d'articles moulés d'une composition de pâte de bois; De polyéthylène ayant une moyenne en nombre de poids moléculaire n'excédant pas 4 000; Additifs rhéologiques, formés d'esters d'acides gras et d'amides gras provenant de l'huile de ricin hydrogénée; Cire composée de dimères d'alkylcétène d'acide gras, devant servir à la fabrication d'agents ou de préparations d'encollage	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3404.90.20	00	- - -De lignite modifié chimiquement	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3404.90.90	00	- - -Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
34.05		**Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires, (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations), à l'exclusion des cires du n^{o} 34.04.**			
3405.10		**-Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir**			
3405.10.10	00	- - -Préparations liquides de cire à chaussures devant servir à la fabrication de produits pour les chaussures	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3405.10.90	00	- - -Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3405.20.00	00	**-Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries**	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3405.30.00	00	**-Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux**	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3405.40.00	00	**-Pâtes, poudres et autres préparations à récurer**	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3405.90.00	00	**-Autres**	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3406.00		**Bougies, chandelles, cierges et articles similaires.**			
3406.00.10	00	- - -Pour anniversaires de naissance, Noël et autres événements festifs	KGM	5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3406.00.90	00	- - -Autres	KGM	5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3407.00		**Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites « cires pour l'art dentaire » présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre.**			
3407.00.10	00	- - -Pâtes à modeler	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3407.00.20	00	- - -Compositions pour prendre l'empreinte des dents, à l'exclusion des compositions à base de polymères de silicone	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3407.00.90		- - -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	- - - - -*Compositions pour prendre l'empreinte des dents, à base de polymères de silicone*	KGM		
	90	- - - - -*Autres*	KGM		